Chaire Planification écologique, politiques industrielles et territoires

Séminaire de la chaire PEPITe

« Industrial Accelerator Act : réindustrialiser les territoires sans renoncer à la transition ? »

7 décembre 2026, de 14h à 17h30
Caisse des Dépôts 56, rue de Lille, 75007 Paris
Salle Gérard Bureau

Inscription en ligne : Lien

13h30-14h : Accueil café

14h00 : Ouverture du séminaire

La chaire PEPITe organise un nouveau temps de rencontre entre chercheurs et praticiens (entreprises, fédérations professionnelles, collectivités, administrations) consacré à l'actualité industrielle européenne avec le projet d'Industrial Accelerator Act (IAA). En discussion au Parlement européen (le premier vote au sein des commissions compétentes est programmé le 1er décembre prochain), ce nouveau règlement est-il en mesure de matérialiser une nouvelle ambition industrielle de l'Union (regain de 5 points de l'industrie dans le PIB européen) ? Quelles opportunités et quels leviers d'action offre-t-il pour les stratégies territoriales de réindustrialisation en France ?

14h15 - 15h45 : Table ronde 1 – Du Green Deal à l'IAA : pause ou accélération des transitions ?

Intervenants :
David Cousquer, Fondateur et dirigeant du cabinet Trendeo
Madeleine Péron, Responsable de programme « Transition écologique et sociale & Politiques industrielles », Institut Veblen
Nicolas Portier, Professeur affilié à l'Ecole urbaine de Sciences Po

Le Pacte vert (Green New Deal) ambitionne de faire de la décarbonation un moteur essentiel de la politique industrielle de l'Union, en lien avec le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. L'IAA a déplacé le centre de gravité de l'action publique vers la production en Europe, la sécurité d'approvisionnement et la rapidité des projets. Mais certaines analyses, notamment celles du Bureau européen de l'environnement, estiment que le texte tend à s'éloigner de son ambition climatique initiale et s'inquiètent d'un affaiblissement des garde-fous environnementaux. Au cœur des territoires, de nombreux projets d'implantation et d'investissement dans les « Cleantechs » restent suspendus à la confirmation des ambitions environnementales et climatiques de l'Union. La première table ronde sera l'occasion de débattre des orientations proposées par l'IAA et des conséquences de celles-ci sur la trajectoire de transition écologique des territoires.

Les critères bas-carbone et les zones d'accélération industrielle peuvent-ils porter la transition de l'industrie lourde ? Comment articuler souveraineté, sobriété et justice territoriale ? Quels outils de financement et de gouvernance mettre en place pour que les territoires soient associés aux projets ?

16h00 - 17h15 : Table ronde 2 – Quels effets attendre de l'IAA sur la circularité de l'économie et la relocalisation des industries ?

Intervenants :
Pierre-Yves Burlot, Séché Environnement, président d'Orée
Nadine Levratto, Professeur à l'Ecole des Mines, directrice de recherche au CNRS
(Représentants sollicités de Régions de France et d'Intercommunalités de France)

A travers le projet de loi dit « IAA », la Commission européenne fait de la protection de la production européenne un objectif explicite, en conditionnant commande publique et aides à des exigences d'origine et de contenu bas carbone dans quelques secteurs (acier, ciment, aluminium, technologies zéro net, véhicules électriques). Elle vise également à réduire les dépendances extérieures sur les matériaux et composants critiques, par une promotion active des activités de réemploi et de recyclage.

La seconde table ronde interrogera la logique du projet d'IAA (et des amendements proposés), le *mechanism design* retenu pour évoquer ses effets potentiels attendus en France. Quels sites, quels bassins d'emploi, quelles filières sont le plus susceptibles d'en bénéficier ? Les acteurs territoriaux suivent-ils la discussion de près ? Peut-on en attendre une reprise industrielle durable et des créations d'emplois ou assistera-t-on à un simple déplacement des dépendances ?

17h15 : Conclusion